

violence ciblée contre les publics LGBTQI+ ; ou d'autres thématiques particulières prégnantes identifiées au sein de la société bruxelloise.

3) Une approche transversale et ambitieuse pour garantir les droits des femmes

Les déclarations en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont légion. Or, force est de constater que les inégalités s'accroissent dans de nombreux domaines. Les femmes restent systématiquement sous-représentées dans les lieux de décisions. La grande majorité des personnes (69%) qui signalent des discriminations à l'emploi sur la base du genre sont des femmes. 38% des signalements sont relatifs à une discrimination à la grossesse.

Le Gouvernement entend mener une politique exemplaire, dans toutes les matières qui relèvent de sa compétence, pour garantir les droits des femmes. Il s'engage à inclure une perspective de genre dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact de toutes les politiques menées et à y allouer les ressources financières nécessaires.

Le Gouvernement garantira une égale représentation des femmes et des hommes dans l'ensemble des lieux de décisions bruxellois. Une attention particulière sera accordée à la représentation des femmes à tous les niveaux de l'entreprise, dans les organes de gestion et les Conseils d'administration. Le Gouvernement veillera à garantir la parité homme-femme dans les fonctions dirigeantes des services publics, des organismes d'intérêts publics et dans les structures subventionnées, sans préjudice du droit à la « non-mixité » qu'impose la bonne mise en œuvre de certains projets spécifiques. La Région étendra son expertise en matière de genre en développant de nouveaux indicateurs et statistiques propres.

Le Gouvernement, dans le cadre de ses compétences, visera une application effective des différentes conventions internationales ratifiées par la Belgique en matière des droits des femmes notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Un Plan global de lutte contre la violence faite aux femmes sera défini et mis en œuvre de façon coordonnée entre les différents départements et en concertation avec les autres entités fédérées. Il convient en effet de mener un travail transversal intégrant la sensibilisation, la prévention, l'accompagnement des victimes, la répression et l'accompagnement des auteurs.

Ce plan visera notamment à mesurer les phénomènes, en récoltant de manière systématique les données liées aux violences faites aux femmes auprès des différents intervenants concernés (police, justice, psycho-médico, social, etc.)

et publiant leur analyse statistique. Il visera également à mieux coordonner les actions conduites entre les différents niveaux de pouvoir et les professionnels du secteur, en améliorant l'information et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles ou de harcèlement, notamment en développant en concertation avec l'Etat fédéral des initiatives de centres de d'accueil similaires au « 320, rue Haute » dans chaque zone de police.



Dans ce cadre, la prévention primaire, l'accueil réservé aux victimes et la formation des professionnels à tous les niveaux de la prise en charge seront pris en compte comme autant de priorités. Par ailleurs, des actions spécifiques seront menées dans le cadre de l'ERIP afin que les policiers soient tous formés à la problématique.



Enfin, le Gouvernement améliorera l'accueil des victimes de violences conjugales et renforcera les refuges secrets pour femmes, en collaboration avec les autres régions.



Le Gouvernement donnera suite aux constats repris dans l'avis du 28 mars 2019 rendu par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public et implémentera les recommandations ayant trait aux politiques régionales (CoBAT, procédures judiciaires, aménagement et gestion de l'espace public, cyber harcèlement et cyber sexisme).



Enfin, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les recommandations contenues dans la résolution « visant à lutter contre le harcèlement sexiste dans l'espace public, et en particulier dans les transports en commun » approuvée par le Parlement bruxellois le 30 avril 2019.



4) Miser sur l'éducation, la culture et la cohésion sociale

Afin de valoriser une image positive de la migration dans notre société et de casser les préjugés qui existent encore, le Gouvernement soutiendra toute initiative visant à porter le projet d'un musée ou d'un espace muséal dédié à la migration.

Il plaidera pour l'inclusion d'éléments liés à l'histoire des discriminations, de la colonisation, de la décolonisation, des migrations, des mouvements féministes et LGBTQI+ sensiblement à Bruxelles dans les cursus scolaires.

Plus spécifiquement, le Gouvernement initiera une réflexion, en concertation avec le monde académique et les acteurs associatifs concernés, relative aux symboles dans l'espace public liés à la colonisation.